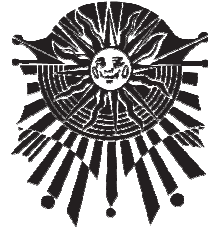


CIRQUE DU SOLEIL.



Clause de responsabilité sociale

CIRQUE DU SOLEIL®



2. Responsabilité sociale

2.1 Le Cirque est une entreprise citoyenne qui cherche à équilibrer ses intérêts économiques, sociaux et environnementaux. Ainsi, les actions du Cirque, dans tous ses projets, sont et doivent demeurer socialement significatives et responsables.

CIRQUE DU SOLEIL®



2.2 [Nom de l'entreprise] doit déployer des efforts raisonnables afin de respecter les paramètres de responsabilité sociale du Cirque (« paramètres de responsabilité sociale »). [Nom de l'entreprise] devra collaborer avec le Cirque pour mettre sur pied et implanter des solutions d'affaires novatrices et profitables économiquement respectant les paramètres de responsabilité sociale. À cet effet, [Nom de l'entreprise] devra rencontrer les représentants du Cirque au plus tard le [date] afin d'établir un plan d'action qui reflétera les paramètres de responsabilité sociale relatifs à l'exécution de cette entente.

CIRQUE DU SOLEIL®



2.3 Pour la durée de cette entente, si le Cirque estime, de façon raisonnable, que [Nom de l'entreprise] ne respecte pas les paramètres de responsabilité sociale établis par les deux parties, [Nom de l'entreprise] et le Cirque devront se rencontrer le plus rapidement possible afin de déterminer les correctifs à apporter pour satisfaire les deux parties.

CIRQUE DU SOLEIL®



Paramètres de responsabilité sociale

CIRQUE DU SOLEIL®



1. Principe général

Le Cirque s'engage à agir avec diligence et professionnalisme dans la conduite de ses affaires. Le Cirque s'engage à respecter les lois et règlements des territoires où il réalise des affaires. Cependant, dans les situations où les lois d'un territoire sont en deçà des lois québécoises et canadiennes, le Cirque s'engage à agir selon des paramètres équitables, justes et responsables.

2. Relations avec les employés et conditions de travail

Le Cirque s'engage à traiter ses employés de façon équitable et juste, à établir un climat de travail stimulant, à favoriser la croissance professionnelle, et à assurer la santé, la sécurité et le bien-être au travail des employés.

CIRQUE DU SOLEIL.



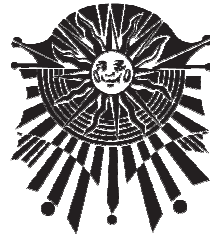
3. Partenaires et fournisseurs

Le Cirque s'engage à établir des partenariats avec des entreprises partageant ses engagements au niveau social et environnemental.

4. Approvisionnement responsable

Guidé par une approche de développement durable et basé sur les Normes internationales du travail de l'Organisation internationale du Travail, le Cirque a adopté une politique d'approvisionnement responsable. Le Cirque s'engage à établir des mesures assurant que les produits qu'il fabrique et commercialise, ainsi que les principaux produits qu'il achète, soient fabriqués dans des conditions respectueuses des droits des travailleurs et de l'environnement.

CIRQUE DU SOLEIL.



5. Protection de l'environnement

Guidé par une approche de développement durable, le Cirque a adopté une politique environnementale. Le Cirque s'engage à améliorer son rendement environnemental en déterminant ses impacts, en amorçant une démarche afin de réduire l'utilisation de matières premières, d'eau, d'énergie et de substances toxiques, et en limitant l'émission de polluants dans l'environnement.

6. Action sociale et culturelle dans la communauté

Chaque année, l'entreprise et son fondateur s'engagent à verser une somme équivalente à 1 % des revenus bruts du Cirque du Soleil à différents programmes d'action sociale et culturelle (comme il le fait depuis 1989) ainsi qu'à la Fondation ONE DROP. La création de liens avec la communauté incarne la volonté du Cirque de se positionner comme un acteur responsable de changement et un voisin de choix.